

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2017**

Délibération
n° 2017.05. 34.B

**Concours restreint de
maîtrise d'oeuvre
pour la réalisation
d'un ensemble de
bâtiments dans le
cadre du projet de
Technoparc du Grand
Girac à Saint-Michel -
Attribution du marché**

LE ONZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

**DELIBERATION
N° 2017.05. 34.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION D'UN ENSEMBLE DE BÂTIMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE TECHNOPARC DU GRAND GIRAC À SAINT-MICHEL - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

GrandAngoulême souhaite faire évoluer l'actuelle Pépinière d'Entreprises pour offrir les services d'un Technoparc du Grand Girac à Saint Michel.

Le programme de construction d'un ensemble d'activités dans le cadre du projet du Technoparc, a été approuvé par délibération n° 159B du conseil communautaire du 12 mai 2016.

Par délibération n° 53B en date du 19 mai 2016, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 25,30, 33, 36, 77, 88, 89 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché comprend une mission de base + EXE-SYN (la mission SSI est intégrée à la mission de base) et des missions complémentaires. La démarche "Environnementale" devra être prise en compte à chacune des étapes de conception et de réalisation du projet.

Le marché est découpé en tranches de la façon suivante :

- Tranche ferme : Missions de base + EXE-SYN et missions complémentaires.
- Tranche optionnelle : BIM Management

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 3 150 000 euros HT.

Le jury s'est réuni le 8 septembre 2016 et a proposé de retenir trois candidats admis à présenter une offre. Les trois groupements retenus étaient les suivants :

- Groupement MOON SAFARI (architecte mandataire, Manager BIM – 33000 Bordeaux) / SOFA ARCHITECTURE (Architecte associé - 33200 Bordeaux) / IG CONCEPT (Ingénierie Structure Fluides - 33200 Bordeaux)/ LESS IS MORE (Ingénierie Environnementale - 33000 Bordeaux)/ VIAM ACOUSTIQUE (Ingénierie acoustique - 33000 Bordeaux) / ECO SAS (Economie de la Construction -33000 Bordeaux)

- Groupement AA ARCHITECTURES ASSOCIES SAS (architecte mandataire – 79012 Niort) / Bruno BEJARD (Architecte cotraitant, Economie de la Construction -16600 Ruelle sur Touvre) / ABCIIS (BET Structure - 16470 Saint Michel) / ENERTEK (BET Fluides, Thermique et HQE - 86280 Saint Benoît) / GANTHA (BE Acoustique -86000 Poitiers)

- Groupement GREENWICH0013 (architecte mandataire concepteur – 16000 Angoulême) / BIM BAM BOOM (Manager BIM - 92290 Chatenay-Malabry)/ COMERON CONSEIL ENVIRONNEMENTAL (Démarche environnementale - 33310 Lormont)/ SECBA (Etudes de structures - 16340 L'Isle d'Espagnac) / LAURENT MORELET (Economie de la construction -16008 Angoulême) / TDL INGENIERIE (Etudes en Thermie, Electricité, Eclairage, Energies, Fluides - 16430 Champniers) / ACOUSTICA – Hélène FROISSARD (Etudes acoustiques du bâtiment et de l'environnement - 16320 Villebois Lavalette).

Un arrêté n° 54 du 6 octobre 2016 a ainsi dressé la liste des candidats admis à concourir.

.../...

Le cahier des charges a été envoyé aux trois candidats le 6 octobre 2016 et la date limite de remise des offres était fixée au 23 décembre 2016 à 12h00.

Afin de préserver l'anonymat et conformément au décret relatif aux marchés publics, des noms de projets ont été attribués aux candidats, en fonction de leur date d'arrivée :

- OBI WAN
- R2D2
- YODA

Le jury s'est de nouveau réuni le 16 mars 2017 afin de proposer au pouvoir adjudicateur un ou plusieurs lauréat(s) du concours.

Les trois projets ont été déclarés complets et recevables.

Conformément à l'article 88 du décret relatif des marchés publics, le jury a examiné de manière anonyme les projets et a procédé au vu des critères de jugement au classement suivant :

- 1 R2D2
- 2 OBI WAN
- 3 YODA

L'anonymat a ensuite été levé :

- Le projet « R2D2 » est celui du groupement : Groupement GREENWICH0013
- Le projet « OBI WAN » est celui du groupement : Groupement MOON SAFARI
- Le projet « YODA » est celui du groupement : Groupement AA ARCHITECTURES ASSOCIES SAS.

Par décision n° 104 en date du 11 avril 2017, le Pouvoir Adjudicateur a désigné l'équipe lauréate dont le mandataire est la société GREENWICH0013, pour engager les négociations.

À l'issue de ces négociations et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 10 mai 2017, le Pouvoir adjudicateur propose de retenir le projet réalisé par l'équipe dont le mandataire est GREENWICH0013.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre au groupement suivant : Groupement GREENWICH0013 (architecte mandataire concepteur – 16000 Angoulême) BIM BAM BOOM (Manager BIM - 92290 Chatenay-Malabry) / COMERON CONSEIL ENVIRONNEMENTAL (Démarche environnementale - 33310 Lormont) / SECBA (Études de structures - 16340 L'Isle d'Espagnac) / LAURENT MORELET (Économie de la construction -16008 Angoulême) / TDL INGENIERIE (Études en Thermie, Électricité, Éclairage, Énergies, Fluides - 16430 Champniers) / ACOUSTICA – Hélène FROISSARD (Études acoustiques du bâtiment et de l'environnement - 16320 Villebois Lavalette).

DE CONCLURE avec cette équipe un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ensemble de bâtiments dans le cadre du projet de Technoparc à saint-Michel.

DE PRECISER que le montant du marché est de :

- Tranche ferme : Missions de base + EXE-SYN et missions complémentaires.
- Mission de maîtrise d'œuvre : 370 755,00 € HT (soit 11,77 % du montant prévisionnel des travaux)
- Missions complémentaires 9 200,00 € HT
- Tranche optionnelle : BIM Management : 50 400,00 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir, ainsi que les actes d'exécution ou afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Développement Économique, Service 300 - gestionnaire 900 - nature 231334 – programme 55201501.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 mai 2017	<u>Affiché le :</u> 16 mai 2017